Nations Unies S/2022/100



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2022
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trente-troisième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 8 novembre 2021 (S/2021/930).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. Le 18 novembre 2021, le Ministère des affaires étrangères du Koweït a annoncé que 19 dépouilles supplémentaires de Koweïtiens et de nationaux d'États tiers portés disparus avaient été identifiées, dont 18 avaient été extraites du site d'inhumation de Samaoua (province du Mouthanna) en janvier 2020. Avant cela, de précédentes démarches avaient déjà permis d'identifier avec certitude 40 autres personnes, dont les corps avaient été retrouvés sur un autre site d'inhumation de Samaoua en mars 2019 puis envoyés au Koweït depuis l'Iraq en août 2019 pour faire l'objet d'analyses ADN.

3. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en sa qualité d'observateur, à la 118e réunion du Sous-Comité technique et à la cinquante-deuxième réunion de la Commission tripartite, qui se sont tenues respectivement le 30 novembre et le 2 décembre 2021, à Amman.

4. À la réunion du Sous-Comité technique, le représentant du Koweït a annoncé l'achèvement du processus d'identification de tous les restes humains qui avaient été retrouvés sur le site de Samaoua en mars 2019 et en janvier 2020, puis transférés depuis l'Iraq vers le Koweït en août 2019 pour les premiers et en septembre 2020 pour les seconds. S'agissant des restes humains exhumés en 2019, il a déclaré qu'après reconstitution des dépouilles, 45 profils ADN avaient pu être établis, dont 4 ne correspondaient à aucun des individus figurant sur les listes de personnes portées disparues tenues par le Koweït et l'Arabie saoudite. Sur les 19 personnes disparues

22-00917 (F) 090222 110222





dont l'identification a été annoncée le 18 novembre, 1 avait été identifiée à partir des restes exhumés en 2019.

5. S'agissant des dépouilles remises par l'Iraq en 2020, le représentant du Koweït a fait savoir qu'à partir des 21 cercueils que son pays avait reçus, 20 profils ADN avaient pu être établis, dont 18 correspondaient à des individus figurant sur la liste des personnes disparues tenue par le Koweït, et 2 non. Sur les 59 personnes identifiées à partir des restes humains retrouvés en 2019 et en 2020, 57 étaient inscrites sur la liste des personnes portées disparues établie par le Koweït et 2 figuraient sur la liste tenue par l'Arabie saoudite. Le représentant du Koweït a indiqué que son pays se tenait prêt à restituer à l'Iraq les six dépouilles pour lesquelles aucune correspondance n'avait été trouvée dans la base de données génétiques du Koweït. Cette restitution aurait lieu après coordination avec l'Iraq et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté ces faits nouveaux dans des lettres identiques datées du 9 décembre, dont l'une m'était adressée et l'autre était destinée au Président du Conseil de sécurité (voir S/2021/1031).

6. Le représentant du Koweït a en outre fait savoir que, d'après l'analyse des informations disponibles, deux autres sites se trouvant à Samaoua méritaient toujours d'être explorés de façon plus poussée. L'un d'eux contiendrait 151 dépouilles, dont 89 ont déjà été exhumées par la Commission tripartite ; l'autre en contiendrait 100, dont 59 ont été exhumées en 2019 et en 2020 avant d'être identifiées par le Koweït. Le représentant du Koweït a donc proposé d'inclure la zone de Samaoua dans les prochaines demandes relatives aux images satellites. Il a aussi rappelé les discussions tenues lors de précédentes réunions du Sous-Comité technique concernant les informations que le Gouverneur du Mouthanna affirmait détenir au sujet d'un possible site d'inhumation à Samaoua, et souligné qu'il fallait faire de la vérification de ces informations une priorité. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le Ministère iraquien de la défense continuait d'essayer de joindre le Gouverneur du Mouthanna, bien que ses précédentes tentatives aient été infructueuses. Des efforts étaient également toujours en cours pour tenter d'entrer en contact avec d'autres témoins susceptibles de posséder des informations sur d'éventuels autres sites d'inhumation à Samaoua.

7. S'agissant des points d'intérêt des sites de Karbala, le représentant du CICR a indiqué qu'une demande d'analyse des images satellites précommerciales disponibles avait été envoyée à un membre du Sous-Comité technique en novembre 2021, conformément à l'accord qui avait été conclu entre le CICR et le membre concerné. L'analyse n'avait cependant pas encore donné de résultats. Les représentants de l'Iraq et du Koweït ont tous deux salué ces démarches, qui aideraient selon eux à faire avancer les choses relativement aux sites de Karbala.

8. S'agissant du site de Khamissiyé, le représentant du CICR a déclaré qu'une demande d'analyse des images satellites disponibles pour ce site avait également été soumise à un membre du Sous-Comité technique en novembre 2021, en précisant que les résultats de l'analyse n'étaient pas encore disponibles. Le représentant du Koweït a fait observer que le site de Khamissiyé, où se trouvaient peut-être quelque 180 dépouilles, constituait lui aussi un motif d'espérance, et souligné la nécessité de recentrer les activités d'exploration sur ce site. Il a également insisté sur l'importance de rétablir le contact avec le témoin principal, en attendant les résultats de l'analyse des images satellites du site. Le représentant de l'Iraq s'est engagé à assurer un suivi de plusieurs pistes en rapport avec ce site, y compris en contactant le témoin principal.

9. Le Ministère iraquien de la défense a continué d'échanger avec les autorités responsables du site de Salman Pak (le cimetière) pour assurer le suivi du processus de restauration des tombes. Le représentant du Koweït a estimé que toutes les informations reçues depuis 2003 au sujet de l'emplacement possible de différents sites

d'inhumation devraient également faire l'objet d'un nouvel examen et d'un suivi par l'Iraq. Les membres du Sous-Comité technique ont déclaré qu'ils allaient se pencher plus avant sur la marche à suivre pour ce site, en se fondant sur toutes les informations disponibles et en tenant compte du fait qu'il était difficile d'utiliser l'imagerie aérienne et satellite car le paysage avait changé. Le représentant du Koweït a rappelé au Sous-Comité technique que les informations reçues par le passé pourraient permettre d'établir des liens entre toutes les différentes pistes.

10. En raison des restrictions en matière de déplacements liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ont empêché la tenue de réunions en présentiel, et du fait que le Koweït exige que les personnes entrant sur son territoire soient vaccinées contre la COVID-19, la visite d'un témoin susceptible de fournir des informations sur le site d'inhumation de la base navale au Koweït a été reportée. Ce sujet a été abordé lors des 116e et 117e réunions du Sous-Comité technique, tenues respectivement en juin et en septembre 2021. Le représentant du Koweït a indiqué que les mesures de restriction des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 et la liste des vaccins approuvés étaient régulièrement réexaminées et qu'il était donc possible que le témoin puisse bientôt se rendre dans le pays. Le représentant de l'Iraq a dit espérer que le témoin pourrait se rendre au Koweït lors de la prochaine réunion du Sous-Comité qui se tiendrait dans le pays.

11. Comme suite à son précédent exposé au Sous-Comité technique, le représentant de l'Iraq a fait savoir que, le 1er novembre, des membres du Ministère iraquien de la défense s'étaient entretenus avec le témoin qui affirmait posséder des informations sur le site de Mahaouïl (province de Babel). Le 17 novembre, une mission de repérage avait été menée avec le CICR dans la zone concernée, en présence du témoin. Le paysage ayant considérablement changé, il n'avait pas été possible de déterminer l'emplacement exact du site. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le Ministère de la défense continuerait d'assurer le suivi nécessaire auprès d'autres témoins et de la Direction du logement et des ouvrages militaires. Le représentant du Koweït a remercié l'Iraq pour ces démarches et demandé un rapport écrit sur les résultats obtenus.

12. Les activités menées en vue de trouver de nouveaux témoins ont également fait l'objet de discussions lors de la réunion du Sous-Comité technique. Le représentant de l'Iraq a indiqué que le Ministère iraquien de la défense avait diffusé un appel à témoins le 24 novembre, présenté selon le modèle introduit lors de la 117e réunion du Sous-Comité. À la suite de cette diffusion, le Ministère avait été contacté par un témoin possible, ce qui ferait l'objet d'un suivi. Le représentant de l'Iraq a fait savoir que, sur instruction du Ministère des affaires étrangères, les représentations consulaires et diplomatiques de l'Iraq avaient diffusé un appel à témoins mondial sur leurs sites Web officiels, dans les médias sociaux et dans les espaces des consulats ouverts au public. L'appel à témoins avait également été publié sur le site officiel du Ministère iraquien des affaires étrangères. Le représentant de l'Iraq a présenté un nouveau modèle d'appel à témoin, qui comprenait des informations permettant de contacter les représentations koweïtiennes et iraquiennes à l'étranger. Celui-ci serait diffusé tous les deux mois, dans l'objectif de recueillir des informations sur les Iraquiens et les Koweïtiens portés disparus, et sur les archives nationales koweïtiennes, conformément à ce qu'avait proposé le Koweït à la 117e réunion du Sous-Comité technique. Le représentant du Koweït a salué les activités menées par l'Iraq et suggéré de faire figurer les coordonnées des représentations du CICR à l'étranger dans le nouveau modèle d'appel à témoins, et de ne pas limiter l'appel aux seuls citoyens iraquiens, mais de l'adresser à toute personne susceptible de posséder des informations sur des Iraquiens ou des Koweïtiens portés disparus en Iraq ou au Koweït. Le CICR ne s'est pas opposé à ce que les coordonnées de ses délégations du monde entier figurent dans le nouvel appel à témoins.

13. Lors de la réunion du Sous-Comité technique, le représentant du Koweït a évoqué le projet d'examen du CICR, adopté en 2018, et présenté un historique des processus liés aux opérations de recherche. Il a souligné qu'il était essentiel de passer en revue et de mettre à jour les recommandations et les résultats issus du Projet d'examen, en mettant en place une procédure permettant d'assurer le suivi de toutes les informations communiquées à l'occasion des réunions du Sous-Comité technique. Le représentant a également proposé d'établir pour chacun des sites un récapitulatif chronologique des travaux menés depuis 2003. Les membres du Sous-Comité technique ont accepté ces propositions.

14. Le 2 décembre, à sa cinquante-deuxième session, la Commission tripartite a reconduit le mandat du Sous-Comité technique et le statut d'observateur officiel de la MANUI. Le représentant du Koweït a également fait une série de propositions ayant trait à l'organisation des opérations de recherche menées dans les charniers et à la nécessité de faire en sorte que le personnel participant à de telles opérations possède des expériences et des compétences pratiques et scientifiques diverses, et d'établir une procédure pour le suivi des informations et la définition des résultats escomptés pour chaque tâche ou activité. Il a en outre proposé que le Sous-Comité technique fasse une synthèse des suggestions échangées et des décisions adoptées par le passé en vue d'établir un plan d'ensemble permettant de relancer celles jugées susceptibles d'améliorer les procédures et les pratiques du Sous-Comité. La Commission tripartite a chargé le Sous-Comité technique d'étudier ces propositions.

15. Le 14 octobre, la Représentante spéciale adjointe de la MANUI chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a tenu une réunion avec l'Ambassadeur du Koweït auprès de l'Iraq, Salem al-Zamanan. Ils ont abordé ensemble la question des Koweïtiens disparus et celle des biens koweïtiens disparus, et ont chacun souligné combien ils étaient attachés à continuer de faire avancer ce dossier humanitaire.

16. Le 9 novembre, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendue au Koweït et s'est entretenue tour à tour avec le Ministre adjoint des affaires étrangères, Majid Al-Dhafiri, le Ministre adjoint chargé des organisations internationales, Abdulaziz Saud Al Jarallah, et l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire chargé des Koweïtiennes et Koweïtiens détenus ou portés disparus, Rabe'a al-Adsani. Les discussions ont porté principalement sur les faits nouveaux ayant trait aux Koweïtiens disparus et aux biens koweïtiens disparus. La Représentante spéciale adjointe s'est également rendue à la Direction générale des preuves pénales du Ministère koweïtien de l'intérieur et s'est dite impressionnée par le travail assidu des équipes de la Direction générale et par le soin méticuleux avec lequel celles-ci menaient leurs travaux d'identification.

17. Le 13 décembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq a tenu une réunion avec le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Hussein, au cours de laquelle elle a abordé, entre autres, la question des Koweïtiens disparus et celle des biens koweïtiens disparus. Elle a souligné le caractère humanitaire de la question, faisant observer qu'un engagement ferme et continu de parvenir à des avancées concrètes dans ce dossier pourrait permettre à l'Iraq de s'acquitter de ses obligations restantes et de resserrer ses liens avec le Koweït.

18. Après des retards considérables liés à la pandémie de COVID-19, la MANUI a pu mener à bien, du 7 au 18 novembre, la formation de 20 membres du personnel du Ministère iraquien de la défense à Bagdad à l'utilisation du radar à pénétration de sol. Cette formation était organisée en partenariat avec des formateurs de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) spécialistes du domaine géospatial.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

19. Le 3 novembre, la MANUI a reçu une note verbale de l'ambassade du Koweït en Iraq l'avisant que des supports d'information appartenant au Ministère koweïtien de l'information avaient été remis à l'ambassade. En marge de la réunion du Sous-Comité technique du 30 novembre, un représentant du Ministère iraquien des affaires étrangères a annoncé à la MANUI que de nouveaux livres, microfilms et autres supports avaient récemment été retrouvés dans les différents ministères et facultés du pays. Il a indiqué que le Ministère des affaires étrangères réunirait toutes les pièces concernées, y compris celles qui avaient été remises à l'Ambassade du Koweït, et qu'une cérémonie officielle de restitution de ces éléments au Koweït pourrait être organisée au début de 2022.

IV. Observations

20. L'identification formelle des restes humains découverts à Samaoua en 2019 et 2020 constitue une avancée majeure et témoigne de la collaboration constructive qui existe entre les équipes techniques iraquienne et koweïtienne, ainsi que de leur dévouement sans faille alors que la pandémie de COVID-19 continuait de faire rage dans le monde entier. Le soutien, les conseils et les encouragements constants des membres de la Commission tripartite, sous la présidence du CICR, ont créé une nouvelle dynamique qu'il convient d'exploiter davantage. J'encourage les gouvernements iraquien et koweïtien à faire fond des progrès accomplis au cours des deux dernières années et à utiliser au mieux tous les moyens techniques disponibles et les informations fournies par les témoins.

21. Les efforts déployés sans relâche par le Ministère iraquien de la défense pour trouver de nouveaux témoins en vue de recueillir des informations sont d'une importance capitale, comme l'est également la récente initiative du Ministère iraquien des affaires étrangères qui vise à lancer des appels à témoins par l'intermédiaire de ses canaux consulaires et diplomatiques. J'espère sincèrement que ces efforts porteront bientôt leurs fruits en permettant de localiser de nouveaux sites d'inhumation potentiels. Je me félicite de l'arrangement conclu par le CICR avec un membre de la Commission tripartite pour la fourniture d'images aériennes et satellitaires de l'Iraq et du Koweït, qui sont essentielles à la résolution de cet important dossier humanitaire. J'espère que les enseignements qui auront été tirés, en termes de technologie et d'expertise, de la formation d'agents du Ministère iraquien de la défense à l'utilisation du radar à pénétration de sol permettront d'appuyer les efforts visant à localiser les nouveaux sites d'inhumation potentiels.

22. La découverte de supports d'information et d'autres biens koweïtiens constitue un progrès, et je me réjouis à la perspective de leur restitution prochaine aux autorités koweïtiennes à l'occasion d'une cérémonie officielle. J'insiste sur la nécessité pour le Gouvernement iraquien de consacrer plus d'efforts à la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues, étant donné leur importance pour le Koweït.

23. Faisant fond sur les avancées récentes, la MANUI reste pleinement déterminée à appuyer l'action des gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires afin de progresser encore dans l'exécution de ce mandat d'importance.